



Marmier Bruno, Ballmer Mirjam

Initiative constitutionnelle « Transparence et financement de la politique » - calendrier de mise en œuvre

Cosignataires : 0	Date de dépôt : 23.11.18	DIAF
-------------------	--------------------------	------

Dépôt

Les Suisses sont de plus en plus sensibles à la question du financement des partis politiques et des campagnes de votation. Le 4 mars 2018, les citoyennes et citoyens fribourgeois ont accepté avec plus de 68 % des suffrages l'initiative constitutionnelle « Transparence et financement de la politique » déposée par la Jeunesse socialiste et les Jeunes Verts. Toutes les communes du canton ont également accepté le texte. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil avaient quant à eux rejeté le texte.

Aujourd'hui, fort de ce mandat populaire, il appartient aux autorités du Canton de Fribourg d'élaborer, d'adopter et de promulguer une loi d'application.

Questions :

1. Quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre de l'initiative constitutionnelle « Transparence et financement de la politique » ?
2. A quelle date est prévue la nomination de la commission ad hoc ?
3. A quelle échéance la publication d'un avant-projet est-elle envisageable ?
4. Quand le Conseil d'Etat pense-t-il pouvoir soumettre le projet de loi au Grand Conseil ?